

édito

Le temps est à l'action



Le taux d'intérêt du Livret A est passé de 4 à 1,25 % en un an mais, entre temps, l'inflation est revenue de plus de 3 % à 0 %. A la différence des années soixante-dix ou quatre-vingt, le rendement du Livret A reste, en valeur réelle, positif. Il en est de même pour les fonds euros des principaux contrats d'assurance-vie. Même si à l'exemple du Livret A, une baisse est inévitable d'ici 2010. Avec des taux qui se situent, aujourd'hui, autour de 4 %, ces produits offrent une rentabilité sans précédent. En raison des faibles taux d'intervention des banques centrales et de la remise en ordre du marché interbancaire, le marché obligataire qui a eu le vent en poupe, ces derniers mois, devrait connaître une phase de ralentissement relatif. A moyen terme avec le retour d'une inflation autour de 3/4 % à l'horizon 2011/2012, une remontée des taux est envisageable. Les Banques centrales voudront montrer leur volonté de lutter contre toute dérive inflationniste.

Comme bien souvent, le potentiel de rendement pour les produits d'épargne se trouve sur le marché actions. Le CAC 40 a retrouvé au mois de juillet son niveau du début de l'année, autour de 3250 points, après avoir atteint un plancher au mois de mars à 2500 points. A partir du second semestre et plus certainement à compter de l'année 2010, les effets des différents plans de relance se feront sentir sur l'économie mondiale et française en particulier. La bourse qui anticipe, en règle générale, de six mois les retournements de conjoncture, semble confirmer les prévisions de certains conjoncturistes. Pour effectuer de bonnes affaires, les épargnants auraient donc tout intérêt de surmonter leurs craintes et d'investir dans les valeurs actions.

Philippe Crevel

Actualité

Etiquetage écologique des produits d'épargne, attention aux louables attentions

Au nom du Grenelle, les produits et les services devront faire l'objet, dans les prochaines années, d'un étiquetage permettant d'identifier leur empreinte écologique. Pour les actifs financiers, la tâche n'est pas évidente surtout pour les OPCVM qui peuvent intégrer un grand nombre de valeurs. Par ailleurs, pour les obligations d'Etat, l'étiquetage devra-t-il prendre en compte les actions entreprises par les gouvernements pour lutter contre l'effet de serre ? Actuellement, les initiatives menées en la matière aboutissent à privilégier les valeurs monétaires porteuses de peu de risques. Les actions sont, en revanche, pénalisées car elles retracent la valeur de sociétés qui émettent plus ou moins de CO2 et leur rendement est plus variable. L'étiquetage devrait plutôt mettre en avant les efforts réalisés par les entreprises pour réduire leur pollution ou leurs émissions de CO2 et non se limiter à de simples constats.

Face à la crise des retraites, les préjugés tombent !

Avec un déficit supérieur à 7 milliards d'euros pour la CNAV en 2009, et des projections à moyen terme guère réjouissantes, le Gouvernement a osé s'en prendre à des tabous tels que la retraite à 60 ans et les fonds de pension. Sont également sur la sellette les avantages familiaux accordés pour le calcul des pensions. A moins de deux ans de l'élection présidentielle, les pouvoirs publics oseront-ils, en 2010, revoir l'ensemble du système d'assurance vieillesse en transformant par exemple le système général en régime par points et en le fusionnant avec l'AGIRC et l'ARCCO ? Par ailleurs, pourront-ils imposer au MEDEF des augmentations de cotisations ou la création d'un troisième étage obligatoire de retraite par capitalisation ? Le Conseil d'Orientation des Retraites consacra, le 16 septembre prochain, une nouvelle réunion à l'étude de la transition du régime général vers un régime en points et en comptes notionnels. Des simulations sur cet éventuel passage seront présentées. Le Conseil d'Orientation des Retraites a élaboré sa réflexion en s'appuyant sur les travaux des économistes, Antoine Bozio, Thomas Piketty et Henri Sterdyniak.

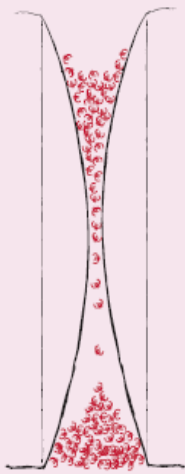
Haro aux retraites chapeau !

Deux rapports, celui du député Philippe Houillon et celui de l'AMF ont souligné la nécessité d'encadrer strictement les retraites dites « chapeau » régies par l'article L. 137-11 du code de la sécurité sociale. Le Gouvernement devrait, dans le cadre du projet de finances pour 2010 ou le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2010, introduire un dispositif dissuadant les entreprises à recourir pour leurs cadres dirigeants à de tels dispositifs.

Retour sur une mesure incomprise

Dans le secteur privé, 30 000 personnes travailleraient au-delà de 65 ans en tant que salariés. Depuis le 1^{er} janvier 2009, ces salariés ne peuvent plus être mis d'office à la retraite par leur employeur. Ce dernier a comme possibilité de demander aux salariés concernés leurs intentions concernant leur volonté de poursuivre leur activité professionnelle. A défaut d'accord, il ne peut s'en séparer qu'en recourant à une procédure de licenciement. Ce dispositif vise donc à protéger les salariés qui souhaitent poursuivre leur activité professionnelle. Au vu des statistiques seul un nombre très restreint de Français est concerné. Il n'en demeure pas moins que les études d'opinion soulignent le scepticisme persistant de Français face à cette mesure.

La Newsletter du Cercle des Epargnants



En bref...

1,3 milliard de personnes de plus de 65 ans et nous et nous...

Les plus de 65 ans étaient, selon une étude américaine, 506 millions en mi 2008. Ils seront 1,3 milliard en 2040 soit 14 % de la population mondiale. Les personnes âgées de 65 ans et plus vont bientôt dépasser les enfants de moins de 5 ans pour la première fois dans l'histoire, soulignent les auteurs du rapport, rédigé sous la direction de Kevin Kinsella et de Wan He. C'est le nombre des plus de 80 ans qui connaîtra la plus forte croissance, +233 % entre 2008 et 2040.

Composition du revenu annuel moyen selon le type de ménage

Selon une étude de l'INSEE publiée au mois de juillet 2009, les revenus d'activité représentent, en moyenne, 78,6 % des revenus des ménages de moins de 65 ans en France. Les revenus du patrimoine s'élèvent à 8,2 % et les pensions à 7,4 %. Les prestations familiales et les minima sociaux atteignent 4,3 %.

Dépenses de retraite en Europe

Au sein de l'Union européenne, la part des dépenses consacrée aux dépenses de pension s'élève à 12,2 % du PIB. L'Italie arrive en tête avec 14,8 % du PIB suivie de l'Autriche avec 14,2 %. La France est en troisième position avec 13,3 % du PIB juste devant l'Allemagne avec 13,1 % du PIB. En fin de peloton se trouvent l'Irlande (4,9 % du PIB), l'Estonie (5,9 %) et la Roumanie (6,2 %). (chiffres INSEE 2006)

PERP, la FFSA réduit la publication des résultats

De 2004 à 2008, la FFSA publiait, tous les 3 mois, les résultats du PERP. Depuis le 31 décembre 2008, c'est silence radio. Est-ce que le nombre réduit de souscriptions explique ce manque d'information...

L'accélération du vieillissement : un phénomène mondial

Selon une étude de l'INED, il a fallu 114 ans à la France afin que la part des personnes de plus de 65 ans passe de 7 à 14 % de la population totale; pour le Royaume-Uni, il a fallu 45 ans; pour les Etats-Unis, 71 ans. Pour les pays émergents, le vieillissement en cours sera encore plus brutal. Ainsi, pour la Chine il faudra 25 ans; pour le Brésil, 24 ans et 17 ans pour le Vietnam comme pour la Syrie. Tous ces pays auront vu le doublement de la part des personnes âgées intervenir d'ici 2050. Toujours selon l'INED, le nombre de personnes de plus de 65 ans triplera d'ici 2050 quand la population mondiale n'augmentera que de 33 %. Le défi du financement des retraites est bien mondial et imposera de modifier en profondeur le système économique et social.

Epargne retraite en entreprise, loin d'être négligeable

Selon la FFSA, l'encours total des produits d'épargne retraite en entreprise s'élevait, à la fin de l'année 2008, à 75 milliards d'euros dont 26 milliards au titre des régimes à prestations définies, 3 milliards au titre des sursalaires, 33,5 milliards au titre des régimes à cotisations définies et 10 milliards au titre des indemnités de fin de carrière. En 1999, ces différents régimes pesaient 33 milliards d'euros. Le nombre de salariés couverts est de 2 millions, soit environ 10 % de la population salariée.

Les actions VS Obligations !

Fréquence de superperformance des actions par rapport aux obligations d'Etat en France (1854/2008)

Durée de détention	Fréquence en %
1 an	52 %
2 ans	53 %
5 ans	58 %
10 ans	72 %
20 ans	79 %
30 ans	92 %
50 ans	96 %

Source : David Le Bris (rapport CAE mai 2009)

Les Français, l'épargne et la crise

A la différence des précédentes crises, les Français n'augmentent pas leur niveau d'épargne qui, il faut l'avouer, était très supérieur à la moyenne européenne. Depuis le début de l'année, ils conservent d'importantes liquidités sur leurs comptes à vue ; ces derniers atteignent 11 milliards d'euros, en progression de 4 milliards d'euros sur les quatre premiers mois de l'année. Ils abandonnent le Livret A avec un processus de décollecte qui s'est amorcé au mois d'avril; en contrepartie, un retour sur l'assurance-vie est constaté. Les flux nets de l'assurance-vie ont atteint, de janvier à avril 2009, 25,6 milliards d'euros. Les supports « unités de compte » demeurent à un très faible niveau, 1,7 milliard d'euros en flux en quatre mois. Les Français réalisent à minima des arbitrages entre les différents placements tout en privilégiant la liquidité afin de faire face au chômage. Cette préférence pour le présent a pour avantage de favoriser la consommation comme en témoigne les bons résultats du dernier trimestre.